



Étudiants internationaux



Informations
pratiques

Le système d'enseignement supérieur français	5
Comment candidater ?	9
Préparer votre départ	13
À votre arrivée	19
Vos études à l'Université Bordeaux Montaigne	23
Vie étudiante	29
Bordeaux : aspects pratiques	35
À la fin de votre séjour	41
Contacts utiles	45

Si vous lisez ce guide, c'est que vous vous apprêtez à rejoindre l'Université Bordeaux Montaigne pour un semestre ou une année d'échange et nous en sommes ravis ! Réserver un accueil de qualité aux étudiants internationaux est l'une des missions de la **Direction des Relations Internationales**.

En tant qu'étudiants internationaux, vous arrivez avec dans vos bagages une culture et des origines différentes, votre manière de voir le monde et l'envie d'apprendre. Ce nouvel environnement multiculturel dans lequel vous allez étudier, au contact des **enseignants et étudiants bordelais**, vous fera très vite prendre conscience des nombreux atouts de la mobilité internationale.

Sachez que votre présence à l'Université Bordeaux Montaigne est aussi enrichissante pour notre communauté. En venant étudier dans notre établissement, vous partagez avec nous vos expériences, participez à la vie étudiante locale et représentez vos pays et institution d'origine.

Nous espérons que ce guide vous accompagnera tout au long de votre séjour, et vous souhaitons une **excellente année à l'Université Bordeaux Montaigne !**

L'Université Bordeaux Montaigne réunit près de **18 000 étudiants, 1 300 enseignants et 1 300 enseignants et personnels administratifs** autour des formations et de la recherche en **Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales**.

En tant que laboratoire d'idées et foyer intellectuel, l'Université Bordeaux Montaigne contribue aux débats scientifiques de son temps et cultive sans relâche ses valeurs fondamentales : **indépendance et liberté de pensée**. L'université considère l'égalité d'opportunité comme étant une de ses missions prioritaires et travaille en permanence à perfectionner les formations qu'elle offre, à soutenir et guider ses étudiants vers la réussite.

Maintenant plus que jamais, l'Université Bordeaux Montaigne marche sur les traces du philosophe et polyglotte **Michel de Montaigne** en continuant de proposer un modèle universitaire distinctement humaniste dans sa dimension et son apparence. Conformément à ses valeurs qui la caractérisent depuis sa fondation, l'université se veut exploratrice, citoyenne, créative et numérique.



Cathédrale Saint-André, Bordeaux

Le système d'enseignement supérieur français





Conformément au processus de Bologne, le système d'enseignement supérieur français s'organise autour de trois diplômes nationaux : licence, master et doctorat (LMD). L'année académique est divisée en deux semestres : le premier de **septembre à janvier** et le second de **février à juin**.

Le système de notation de l'université française est basé sur une note pouvant aller de 0/20 à 20/20. Une note entre **10 et 20 marque une réussite** tandis qu'une note **en-dessous de 10 signifie que le niveau de la performance ne remplit pas les critères requis**. En fonction de la note, chaque étudiant obtient les crédits ECTS correspondants.

Remarque : une note au-dessus de 16 est généralement très difficile à obtenir. « ABI » ou « Absent » révèle que l'étudiant était absent à l'examen et n'obtiendra donc aucun crédit ECTS. « Assidu(e) » révèle que l'étudiant était absent à l'examen mais qu'il était présent pendant les TD (Travaux Dirigés), CM (Cours Magistraux) et séminaires - dans ce cas-là, l'étudiant n'obtiendra aucun crédit ECTS.

Échelle de notation de l'Université Bordeaux Montaigne

Mention	Note	Mention/Description	Mention ECTS	Commentaire	
THF	18-20	Très Honorable avec Félicitations du Jury	A+	Assez rare	ECTS
TB	16-17.99	Très Bien	A+		
B	14-15.99	Bien	A		
AB	12-13.99	Assez Bien	B		
P	10-11.99	Passable	C		
E	8-9.99	Échec	F		Aucun ECTS
E	0-7.99	Échec	F		





Comment
candidater ?





Sélection et préinscription

Pour participer à un **programme d'échange**, un partenariat entre votre université et l'Université Bordeaux Montaigne doit exister sous la forme d'une **convention de coopération**. Vous devez ensuite être nommé par votre université d'origine pour une mobilité dans une université étrangère.

Remarque : être sélectionné ne veut pas dire que vous serez accepté par l'université d'accueil.

Après avoir reçu un e-mail de votre université contenant la liste des étudiants nommés, le Pôle Mobilité de l'Université Bordeaux Montaigne (incomingstudents@u-bordeaux-montaigne.fr) vous contactera pour vous expliquer la suite des démarches à effectuer.

Vous devrez compléter le formulaire de préinscription en ligne, via la page Internet suivante :

<https://montaigne.moveonfr.com/locallogin/56ea7c74ef189d197d000000/fra>

Au moment de cette préinscription, **vous devrez fournir les documents suivants :**

- ▶ Carte d'identité ou passeport.
- ▶ Carte européenne d'assurance maladie (pour les Européens).
- ▶ Certificat du niveau de langue si vous n'allez pas aux cours quotidiens du DEFLE (non-européens).

Les dates limites de dépôt de ces documents sont les suivantes :

- ▶ **Erasmus+ et Suisse** (sauf la Turquie)
Premier semestre ou année entière : fin mai
Deuxième semestre : mi-novembre
- ▶ **Programmes non-européens**, Turquie et *Free Movers*
Premier semestre ou année entière : fin mars
Second semestre : mi-octobre

Learning agreement / choix des formations

Votre université d'origine devra envoyer le *Learning agreement* par courrier électronique au Pôle mobilité : incomingstudents@u-bordeaux-montaigne.fr. Après le **31 mai** (pour le premier semestre) et le **31 octobre** (pour le deuxième semestre), le *Learning agreement* ne sera pas signé avant votre arrivée à l'Université Bordeaux Montaigne.

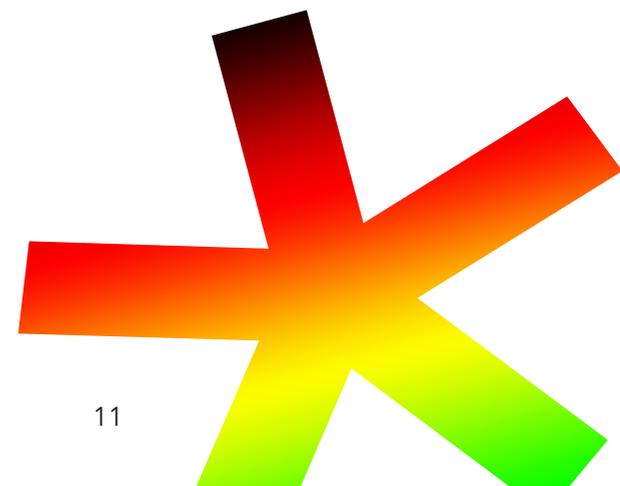
Vous **choisirez les formations** qui correspondent à votre *Learning agreement* ou celles exigées par votre université d'origine, mais vous ne pourrez vous inscrire que pour les formations de licence, master, ou les cours du soir de langues étrangères. Au moins **50 % des formations mentionnées** dans votre *Learning agreement* doivent correspondre à la **discipline prévue par la convention de coopération**.

Les enseignements sont principalement dispensés **en français**, c'est pourquoi il est fortement conseillé d'être titulaire d'un niveau B2 en français. Toutefois, certaines formations sont enseignées dans d'autres langues (anglais, espagnol et portugais).

Un enseignant « **coordinateur de la mobilité** » sera votre **réfèrent académique** durant votre séjour. N'hésitez pas à le contacter si vous avez des questions en rapport avec vos choix de formation. Votre université d'origine décide du nombre de crédits ECTS que vous devrez valider au cours de votre séjour.

Lettre d'acceptation

Après avoir réalisé votre inscription, vous recevrez une lettre d'acceptation. L'inscription définitive se fera dès votre arrivée à l'Université Bordeaux Montaigne. Cette procédure sera expliquée à la **page 21**.





Préparer
votre départ





Après réception de la lettre d'acceptation, considérez-vous comme étudiant de l'Université Bordeaux Montaigne ! Il est alors temps de commencer à préparer votre voyage et votre séjour.

Visa

Sont exemptés d'une demande de visa :

- ▶ Les citoyens de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse.
- ▶ Les citoyens non-européens bénéficiant de la procédure CEF/Campus France* (à l'inscription CEF, ils demandent déjà un visa).

Si vous n'appartenez à aucun de ces groupes, **vous devez demander un visa de long séjour valant titre de séjour VLS-TS** (plus de 3 mois) au consulat français dans votre pays d'origine avant de venir en France.

Parfois, la **procédure d'acquisition d'un visa prend du temps**. Nous vous conseillons de commencer les démarches dès que possible pour gagner du temps.

**Cette procédure s'applique aux étudiants venant des pays suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo-Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis d'Amérique, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République Démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie et Vietnam.*

Frais d'inscription

Les étudiants venant grâce à un programme d'échange **n'ont pas à payer de frais d'inscription à l'Université Bordeaux Montaigne**. La seule exception étant pour les cours de français au DEFLE, qui sont facultatifs (plus d'informations sur le DEFLE à la **page 17**).

Si vous êtes un *Free Mover* (vous vous inscrivez à titre individuel) **vous devez payer les frais d'inscription** à l'Université Bordeaux Montaigne, ainsi que la **Contribution à la Vie Étudiante et Campus** (CVEC) d'un montant de 90 € pour l'année universitaire, *via* le site du CROUS : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>. Cette cotisation compile vos droits à la santé, aux activités culturelles, sportives, etc. **Important** : si vous êtes étudiant dans le cadre d'un programme d'échange, vous n'êtes pas soumis à la CVEC.

Affiliation
Sécurité Sociale
Gratuite et obligatoire
<https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Logement

Pour votre séjour à l'Université Bordeaux Montaigne, vous pouvez organiser vos **choix de logement de différentes manières** : résidences universitaires, location individuelle ou colocation.

Pour faire une demande de logement en résidence universitaire, consultez le site du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires). Les demandes doivent être faites en ligne chaque année entre janvier et mai, *via* le site Internet : <http://www.crous-bordeaux.fr/international/>.

Attention : une demande de logement ne garantit en aucun cas la mise à disposition d'une place en résidence universitaire, car il n'y a simplement pas assez de logements pour tout le monde.

Si vous obtenez un logement grâce au CROUS, vous recevrez une notification de logement envoyée par la Direction des Relations Internationales. Ce document doit, sans exception, être présenté à l'administration du village universitaire attiré pour pouvoir obtenir la clé de la chambre.

D'autre part, vous pouvez essayer de trouver un logement dans le secteur privé. Les sites Internet suivants peuvent être un bon point de départ :

- ▶ **Leboncoin** : <http://www.crous-bordeaux.fr/international/> (sélectionnez : Immobilier > Location)
- ▶ **Lokaviz** : www.lokaviz.fr/rechercher-un-logement
- ▶ **CIJA** : <http://ww2.info-jeune.net/logement.html>

Restez actif dans votre recherche de logement ! **Attention aux fausses annonces** et autres arnaques. Ne payez rien avant d'avoir vu l'endroit vous-même.



Vous pouvez être **éligible à une aide financière au logement** de la part du gouvernement français grâce à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). De plus, vous pouvez demander une **aide financière** du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine pour aider à payer la caution locative obligatoire. Veillez à être ponctuel dans le paiement de votre loyer.

S'il vous arrive de vous retrouver dans une situation précaire et sans logement, il existe des institutions spécialisées pour vous aider. En voici une liste non-exhaustive :

- ▶ Le **CROUS** propose des logements d'urgence. Contactez l'assistance sociale, via ce site Internet : www.clicrdv.com/crous-de-bordeaux.
- ▶ **Yestudent** est une plate-forme où vous pouvez louer une chambre ou un sofa pour une courte période : www.yestudent.com.

Assurance maladie

En France, **l'assurance maladie est obligatoire pour tous les étudiants**. Il existe plusieurs cas de figure.

- ▶ Si vous êtes **citoyen de l'UE / EEA / Suisse**, vous devrez être en possession de la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** (CEAM) ou **European Health Insurance Card** (EHIC) valide pour la durée de votre séjour.

L'assurance maladie de votre pays d'origine prendra en charge le remboursement de vos frais médicaux.

- ▶ Si vous n'avez **pas de CEAM valide**, vous devrez vous affilier à la Sécurité Sociale, via le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>, pour être remboursé de vos frais médicaux. Vous devrez justifier de ressources financières suffisantes et fournir un certificat de scolarité de Bordeaux Montaigne.

- ▶ Si vous êtes **citoyen de Québec**, vous devrez vous inscrire, via le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>, et fournir le **formulaire RAMQ-SE401-Q-106** délivré par votre organisme d'assurance maladie pour être remboursé de vos frais médicaux, sans avoir à justifier d'un titre de séjour.

- ▶ Si vous êtes **originaire d'un pays hors Europe / EEA / Turquie**, vous devrez vous affilier à la Sécurité Sociale, via le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>, et fournir les justificatifs suivants :

- carte d'identité nationale ou passeport,
- certificat de scolarité Bordeaux Montaigne,
- RIB/IBAN,
- document d'état civil (acte de naissance ou tout document délivré par un consulat),
- titre de séjour.

Sans l'existence d'une couverture d'assurance maladie, vous ne pourrez ni vous inscrire à l'université, ni suivre les cours ou obtenir une note ou des crédits ECTS.

Responsabilité civile

Vous devez aussi **souscrire à une responsabilité civile**. Si vous ne l'obtenez avant votre arrivée ou si elle n'est pas valide en France, vous pourrez l'obtenir sur place pour 15-20 € par an auprès d'une société d'assurance (à titre d'exemple : www.lecompareurassurance.com/assureurs).



Cours de français (DEFLE)

Dans notre université, vous aurez la chance d'améliorer votre niveau de français au DEFLE (Département d'Études de Français Langue Étrangère), le **département dédié à l'enseignement du français aux publics non-francophones**, qui propose des cours du jour, du soir et des écoles d'été. Tous les étudiants bénéficient d'un programme de tutorat personnalisé qui les aide à passer l'étape de l'inscription, et à les accompagner et les soutenir pendant leur séjour. Les frais pour les étudiants en mobilité sont réduits. Pour plus d'informations sur les cours au DEFLE : <https://defle.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/index.html>.



Grosse Cloche, Bordeaux

À votre arrivée





Les premiers jours à Bordeaux constituent une étape décisive de votre séjour. Cette section est destinée à vous aider à accomplir toutes les démarches obligatoires.

Comment vous rendre à l'Université Bordeaux Montaigne ?

L'Université Bordeaux Montaigne est située sur le campus Pessac-Talence-Gradignan à 6 kilomètres du centre-ville de Bordeaux. Le **tramway B** établit une des liaisons entre le campus et le centre-ville et les **lignes de bus** suivantes desservent le campus et ses environs : le 10 (en partant de la gare), le 34, le 35 et le 44 ; et la nuit, le 58.

Permanences du Pôle Mobilité

Le bureau d'accueil des étudiants en mobilité est ouvert du **lundi au jeudi de 13h30 à 16h30** et le **vendredi de 9h à 12h**. Le Bureau est situé au premier étage du Bâtiment Accueil (face à l'arrêt de tram B Montaigne-Montesquieu). Durant ces horaires, vous pourrez poser toutes les questions relatives à votre séjour. Vous pouvez aussi opter pour l'envoi d'un courrier électronique (relations-internationales@u-bordeaux-montaigne.fr) auquel vous aurez une réponse rapidement.

Il est possible que votre université d'origine vous demande une **attestation de présence** signée au début et à la fin de votre séjour. Le formulaire est fourni par votre université d'origine et l'Université Bordeaux Montaigne appose une signature (via le Pôle Mobilité, pas avant le 1^{er} septembre) pour attester de votre date d'arrivée.

Journée d'accueil des étudiants internationaux

Au début de chaque semestre, une **journée d'accueil** des étudiants internationaux est organisée. L'équipe du Pôle Mobilité vous accueillera dans l'**amphithéâtre 700**, vous renseignera, vous expliquera les prochaines étapes à suivre et vous proposera une **visite guidée du campus**. Ensuite, vous devrez remplir le dossier d'inscription administrative.

Inscription

À cette étape, vous aurez déjà effectué votre préinscription en ligne (avant votre venue à Bordeaux, **page 10**) et l'inscription administrative (à la journée d'accueil, **page 20**). Dans les 15 jours suivant la journée d'accueil, vous devrez procéder à votre inscription définitive aux cours, à l'aide des tuteurs.

Carte étudiant (Aquipass)

Les universités de la Région Nouvelle-Aquitaine fournissent aux étudiants une carte **Aquipass**. C'est un laissez-passer qui permet aux étudiants de s'identifier sur le campus, auprès de l'administration de leur faculté, dans les bibliothèques universitaires, etc. Dans le centre-ville, cette carte vous permettra de **bénéficier de tarifs réduits au cinéma, en restauration rapide, pour des abonnements à des journaux, revues, etc.**

La carte Aquipass a été conçue pour éviter la multiplication des cartes. Rien qu'avec cette carte, vous pouvez :

- ▶ entrer en salle d'examen,
- ▶ emprunter des livres dans les bibliothèques universitaires (BU),
- ▶ photocopier et imprimer,
- ▶ payer vos repas de façon numérique dans les restaurants universitaires (RU).

Le **système monétaire** lié à la nouvelle génération de cartes Aquipass s'appelle **Izly**. Lorsque vous aurez chargé votre porte-monnaie numérique en ligne, vous pourrez payer :

- ▶ vos repas dans des installations du CROUS (restaurants universitaires et cafétérias),
 - ▶ d'autres services fournis assurés par le CROUS (photocopieuse, distributeur automatique, laverie, etc.).
- Plus d'information sur www.izly.fr.



Vos études à l'Université
Bordeaux Montaigne





Compte de messagerie électronique

Les étudiants en mobilité obtiennent une **adresse mail personnelle** à l'Université Bordeaux Montaigne. C'est l'unique adresse mail que l'université utilisera pour toute communication. Par conséquent, vous devrez l'activer et consulter votre compte régulièrement.

Plateformes en ligne

Avec votre compte personnel de l'Université Bordeaux Montaigne, vous aurez accès à plusieurs plateformes en ligne sur le site étudiant. Pour plus d'informations, consultez : <http://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/aide/aide-en-ligne.html>.

► Le « **Bureau Virtuel** » est un **environnement de travail numérique** qui rassemble un grand nombre d'outils comme la messagerie, le calendrier ou le wiki. Chaque fonction peut être partagée avec d'autres utilisateurs grâce à la gestion de groupe. Pour pouvoir accéder aux cours du Bureau Virtuel, les professeurs invitent directement les étudiants sur le groupe (ou les étudiants l'intègrent eux-mêmes). Vous pouvez aussi y **consulter votre emploi du temps**.

► « **E-campus** » est la **plateforme de cours virtuels** où vous y trouverez tous les documents que les enseignants partagent avec les étudiants. Vous aurez à y envoyer quelques devoirs et faire des exercices, et vous pourrez communiquer avec les professeurs ou étudiants grâce au forum et à la messagerie personnelle. Certains professeurs publient leurs cours sur E-campus directement. Sinon, les étudiants peuvent demander leur enregistrement en envoyant un courrier électronique à relations-internationales@u-bordeaux-montaigne.fr.

Installations

L'Université Bordeaux Montaigne possède plusieurs bibliothèques, la principale étant la **Bibliothèque Universitaire de Lettres et Sciences Humaines** qui abrite plus de 414 000 ouvrages. Néanmoins, il existe d'autres bibliothèques plus petites qui se concentrent sur des domaines en particulier comme la **Bibliothèque Henri Guillemin** (livres d'études d'anglais et d'allemand, mais aussi de linguistique) ou la **Bibliothèque du DEFLE** (livres de didactique des langues, Français Langue Étrangère ou de littérature et civilisation françaises). En tant qu'étudiant de l'Université Bordeaux Montaigne, vous aurez la possibilité d'emprunter des livres et de profiter des autres services que ces librairies peuvent vous offrir. Pour plus d'informations sur les bibliothèques : <https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/documentation/vos-bibliotheques.html>.

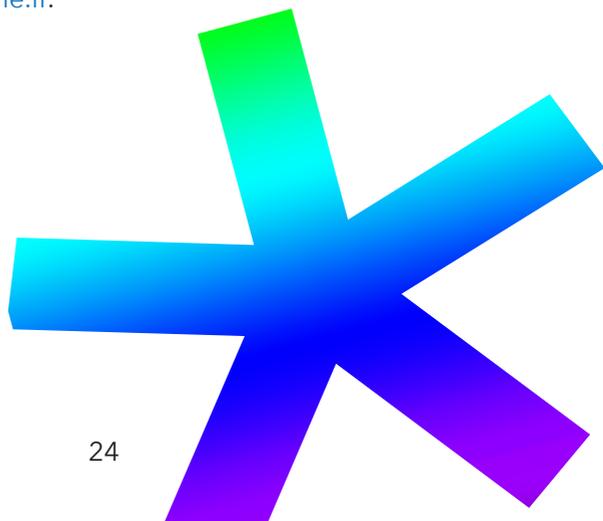
De chez vous, vous pouvez directement consulter les ressources documentaires pour réserver un livre ou prolonger le prêt d'un livre grâce à l'interface de recherche **Babord+**.

Au premier étage du **bâtiment K**, vous aurez accès à l'**espace numérique pour les étudiants** avec 66 ordinateurs en libre accès. Des salles peuvent être réservées pour les travaux de groupe. Le réseau sans fil est disponible sur tout le campus grâce à vos identifiants personnels.

La **Maison des Étudiants** est un espace ouvert, de circulation, où de grandes tables peuvent être utilisées pour travailler ou faire une pause après les révisions. Des flyers sur les activités culturelles y sont accessibles et des animations ont parfois lieu dans l'auditorium. À l'étage, la Maison des Étudiants abrite aussi les bureaux du **Pôle Culture et Vie Étudiante**.

À côté de la Maison des Étudiants, la **Coop** - supérette - propose des articles d'épicerie et de papeterie : bloc-notes, classeurs, crayons, fruits, barres chocolatées, pasta box, etc.

Aux alentours du campus, certains lieux de restauration gérés par le CROUS proposent des tarifs réduits grâce à votre carte Aquipass. Les plus proches sont **Le Sirtaki**, **Le Vera Cruz** et **Le Forum**.





Calendrier

1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
Début septembre / Fin décembre	Mi janvier / Mi avril
Examens en janvier	Examens fin avril

Absence et contrôle d'assiduité

Les étudiants doivent être présents aux **cours magistraux** (CM) et aux **travaux dirigés** (TD). Les professeurs contrôlent l'assiduité des étudiants.

Évaluations et examens

Vous serez évalués pendant le semestre par chaque professeur qui définira avec vous la méthode d'évaluation au début du premier cours. À votre arrivée, vous devez vous présenter à vos enseignants et préciser que vous êtes **étudiant en mobilité internationale**.

Plagiat

Quand vous aurez à composer dans le cadre d'une évaluation, vous devrez faire des recherches dans des livres, sur internet, des journaux spécialisés, etc. et il vous sera demandé de **référencer vos sources de manière adéquate** pour donner plus de valeur à votre argumentation. **Le plagiat** est l'utilisation ou l'imitation très ressemblante des mots et pensées d'un autre auteur sans référencer ledit auteur dans votre travail sujet à une évaluation.

Veillez à référencer vos sources de manière appropriée. **Tout plagiat vous expose à des sanctions disciplinaires** telles qu'une non validation immédiate du cours concerné ou le renvoi dans votre université d'origine.

Périodes de fermeture de l'université

11 novembre (Armistice 1918)

Vacances d'hiver

Lundi de Pâques

1^{er} mai (Fête du travail)

8 mai (Victoire 1945)

Jeudi de l'Ascension

Lundi de Pentecôte

Vacances d'été





Vie étudiante





Accessibilité

Tous les bâtiments de l'université ont un **accès dédié aux personnes handicapées**. De nombreuses modifications ont été entreprises pour accueillir les étudiants à mobilité réduite, notamment l'insertion d'ascenseurs et de plans inclinés. L'accès est aussi facilité dans les installations sanitaires.

La mission du **Pôle Handicap** à l'Université Bordeaux Montaigne est d'accueillir et d'accompagner les étudiants au cours de leurs études. Cette équipe veille à ce que si un étudiant souffre d'un handicap, quel qu'il soit, ses besoins spécifiques, temporaires et permanents soient suivis et pris en charge.

Le travail de cette équipe tourne autour de **3 axes principaux** : **travailler** avec les bonnes personnes de l'éducation secondaire pour préparer l'arrivée d'étudiants handicapés à l'université ; **accueillir et accompagner** les étudiants handicapés tout au long de leur parcours universitaire ; **aider** les étudiants handicapés à préparer leur insertion professionnelle.

- **Bâtiment Accueil des étudiants**, rez-de-chaussée
Lundi : 13h30-17h
Du mardi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h
Vendredi : 9h-12h

Santé (Médecine Préventive)

L'Espace Santé Étudiant de Bordeaux propose les services suivants :

- **consultation médicale** avec rendez-vous : médecine générale, gynécologie, acupuncture, dermatologie, nutrition-endocrinologie, médecine du sport,
- rendez-vous avec l'**assistance sociale**,
- **examens médicaux** pour les situations de handicap,
- rendez-vous avec un **infirmier psychiatrique** ou consultation avec un **psychologue**,
- **ateliers et séances de relaxation**, gestion du stress, groupe de parole et de rédaction.

Espace Santé Étudiant

22 avenue Pey Berland, Pessac
Tram B, arrêt Doyen Brus

Infirmierie

Sur le campus, il y a une **infirmierie** où vous pourrez vous diriger en cas d'urgence ou besoin de premiers secours. C'est aussi l'endroit idéal pour poser toutes les questions d'ordre médical.

- **Bâtiment L** - Salles 009 et 011 (rez-de-chaussée)
Lundi, mardi et jeudi : 8h30-16h30
Mercredi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30-15h30

Associations étudiantes

L'Université Bordeaux Montaigne héberge **47 associations étudiantes** qui organisent des activités sur des **thématiques disciplinaires, la culture ou encore le sport**, en adéquation avec les parcours d'études et en faveur de l'action collective étudiante. Les fédérations et syndicats étudiants font aussi partie de ce panorama diversifié, ce qui reflète le niveau d'engagement de nos étudiants dans la sphère universitaire. L'université fournit une **aide financière** pour les initiatives étudiantes et, grâce à cela, bon nombre de **projets créatifs et innovants** prennent vie chaque année.

Pour en savoir plus : https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/campus/vie-etudiante-et-associative/associations_etudiantes.html.

Buddy System / Parrainage

Plusieurs associations étudiantes vous offrent dès votre arrivée la possibilité de découvrir la vie culturelle sur le campus et dans la ville de Bordeaux en vous proposant un système de parrainage.

L'**English Club Bordeaux Montaigne**, en plus de proposer des activités **en lien avec les mondes anglophones** (*think tanks*, des pièces de théâtre et des films), met **en contact des étudiants internationaux** avec des étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne. Grâce à ce parrainage, vous aurez l'opportunité d'intégrer la vie bordelaise avec plus de facilité car cela vous aidera à vous adapter à cette nouvelle expérience et à connaître les étudiants locaux.

- eclub.bmontaigne@gmail.com / Facebook : English Club Bordeaux Montaigne



ERASMUS Student Network (ESN) assure à la fois le **parrainage et les sorties culturelles** pour les étudiants internationaux. L'association ESN Bordeaux a pour but de promouvoir la mobilité internationale et l'intégration des étudiants internationaux, et a surtout pour objectif de créer de vrais **moments de rencontres** en proposant tout un ensemble de sorties et d'activités.

► esnbordeaux@ixesn.fr / Facebook : ESN Bordeaux

Étu'Récup

Étu'Récup a pour but de contribuer à la **diminution des déchets, sensibiliser à d'autres modes de consommation** et permettre aux étudiants de s'équiper à moindre coût. Ils organisent de nombreux ateliers basés sur les principes du « Do It Yourself » et « Do It Together » (faire soi-même et faire ensemble) qui peuvent inclure le travail du bois ou des ateliers de réparation de vélo, de couture, etc. Dans la boutique d'Étu'Récup, vous pourrez acheter des meubles, des appareils électriques, des couverts...

Boutique Étu'Récup

Avenue des Facultés, Pessac
Tram B, arrêt Doyen Brus
<http://eturecup.org/>



Sports

Le **Département des Activités Physiques et Sportives (DAPS)** offre aux étudiants un éventail de **55 activités physiques, sportives et créatives**. Les étudiants internationaux en mobilité sur programme d'échange ont accès gratuitement aux activités proposées par le DAPS. Les étudiants internationaux inscrits à titre individuel (*free movers*) sont en revanche soumis à la CVEC qui inclut la cotisation, donc l'accès, aux activités sportives.

Emploi étudiant

Pendant vos études ici, si vous souhaitez trouver un emploi étudiant à temps partiel, voici quelques sites internet proposant des offres d'emploi :

- <https://jobetudiant.net>
- www.jobaviz.fr
- <http://www.info-jeune.net/accueil/>

Activités culturelles

Grâce à votre statut d'étudiant, des **tarifs préférentiels** vous sont proposés sur le campus mais aussi en centre-ville : il suffit de présenter **votre carte Aquipass**. Grâce aux partenariats avec des établissements de Bordeaux Métropole, vous pourrez assister à des spectacles ou participer à des ateliers à moindre coût.

Pour les étudiants de moins de 26 ans vivant à Bordeaux, la **Carte Jeune** offre des réductions sur des événements sportifs, musées, cinéma, festivals et plus encore.

Pour en savoir plus : www.bordeaux.fr/p45001.





Miroir d'eau, place de la Bourse, Bordeaux

Bordeaux : aspects pratiques





Coût de la vie

Le coût de la vie à Bordeaux n'est pas le plus cher du pays, mais ce n'est pas le plus abordable non plus. Il est conseillé de disposer d'un budget d'environ 750 € / mois.

Transports

Il y a différentes manières de se déplacer rapidement et facilement dans Bordeaux et alentours, grâce au **réseau de transport en commun** (TBM) couvrant les 28 communes de Bordeaux Métropole. Les étudiants peuvent obtenir une **carte TBM** avec un abonnement annuel ou acheter des **tickets de tram** (appelés « tickartes ») à l'unité ou pour 10 voyages. Le **Pass Jeune** (mensuel ou annuel) est aussi une bonne option si vous utilisez les transports en commun régulièrement car le prix est fixe, quel que soit le nombre de voyages que vous effectuez.

3 lignes de tram (A, B, C) circulent de 5h du matin à 00h30 et peuvent aller jusqu'à 1h30 les jeudi, vendredi, et samedi. Le réseau de tram est complété par une multitude de réseaux de bus. Les infos trafic en temps réel pour les trams et bus peuvent être consultées sur votre Smartphone, via www.mobilinfotbm.com ou sur Twitter, via [@tbm_TrAmA](https://twitter.com/tbm_TrAmA), [@tbm_TrAmB](https://twitter.com/tbm_TrAmB) et [@tbm_TrAmC](https://twitter.com/tbm_TrAmC).

Avec le service **VCub**, des **vélos peuvent être empruntés** dans la station de votre choix ; la station dans laquelle le vélo est rendu n'a pas d'importance. La disponibilité des vélos et les infos station VCub sont toujours à portée de main, grâce à l'application pour Smartphone VCub Facile et le compte Twitter [@TBM_V3](https://twitter.com/TBM_V3).

Le service **Mobibus** est consacré aux **personnes à mobilité réduite et aux personnes souffrant de troubles de la vision**. Il est possible de souscrire à un abonnement.

Voyages

L'**aéroport de Bordeaux-Mérignac** est l'aéroport principal de la Région Nouvelle-Aquitaine. Situé à l'ouest de Bordeaux (à peu près à 10 kilomètres du centre-ville), vous pouvez vous y rendre en transports en commun (Ligne de bus n° 1 et navette).

Bordeaux est reliée à toutes les grandes villes de France et à l'étranger par la voie ferrée.

Pour en savoir plus : www.sncf.com.

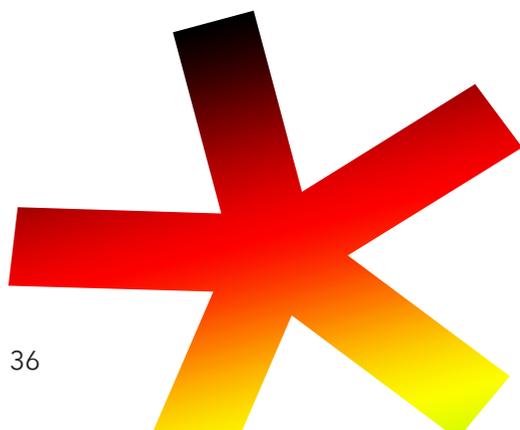
Bordeaux est reliée à la plupart des villes de la Région grâce aux **TER** (Transport Express Régional). Le réseau départemental de bus Intercités relie Bordeaux à d'autres petites villes.

Banque

En France, les étudiants étrangers peuvent ouvrir un **compte en banque** s'ils restent **plus de 3 mois sur le territoire français**, mais en pratique, les succursales bancaires préfèrent ouvrir des comptes pour des séjours d'au moins 6 mois. Pour ouvrir un compte, les banques peuvent demander plusieurs documents : **photocopie du passeport** (ou carte d'identité nationale), **visa, justificatif de domicile français, justificatif de ressources financières et carte étudiant**.

Bureau de poste

La Poste est la société qui se charge de la distribution du courrier postal et des colis. Des bureaux sont répartis partout en France. Vous pouvez y effectuer plusieurs opérations comme l'envoi de colis et de courriers, le changement de vos devises, ouvrir un compte bancaire, déposer ou retirer de l'argent.





Climat

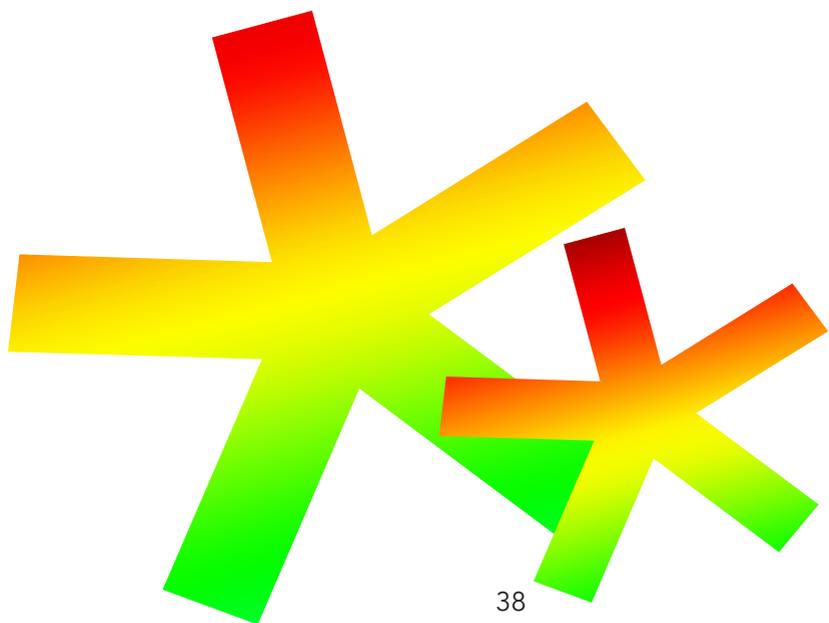
La France métropolitaine se situe dans la **zone tempérée**. Positionnée à l'extrême Ouest du continent européen, où se mêlent les influences climatiques de l'Atlantique et de la Méditerranée qui sont responsables de nos hivers modérés, les étés sont tempérés et les précipitations régulières. Le climat dans le département de la Gironde est **océanique**. Il se caractérise par des **hivers doux** (température moyenne de 5°C en janvier) et des **étés chauds** (moyenne de 25°C).

Bordeaux et ses alentours

Il fait bon vivre à Bordeaux, capitale régionale **classée parmi les villes étudiantes les plus agréables** de France. D'innombrables sites culturels offrent des concerts et autres spectacles de haute qualité. La ville se situe au cœur de l'éblouissante Région Nouvelle-Aquitaine, bordée de vignobles et de pinèdes, du littoral océanique et de ses hautes montagnes pyrénéennes. Le Pays basque, l'impressionnante Dune du Pyla et les paysages naturels de la Dordogne ne sont situés qu'à quelques kilomètres.

Depuis juin 2007, la ville de Bordeaux est **inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO** grâce à son ensemble urbain exceptionnel.

Bordeaux Patrimoine mondial de l'UNESCO



Fontaine des Trois Grâces, Bordeaux



Dune du Pyla, commune de La Teste-de-Buch

À la fin
de votre séjour





Quand viendra le temps de repartir, certains documents seront demandés par votre université d'origine pour l'identification et la validation des cours suivis à l'Université Bordeaux Montaigne. Nous allons ci-dessous vous expliquer comment obtenir ces documents.

Attestation de présence

Si votre établissement exige une **attestation de présence**, vous devrez présenter le formulaire au Pôle Mobilité pour qu'il soit complété et signé. Ce document **ne sera pas signé après le 31 janvier** pour les **étudiants du premier semestre**, et le **31 mai** pour les **étudiants du deuxième semestre** ou de l'année entière. Il est important de se rappeler que ce formulaire doit être signé en présence de l'étudiant, c'est-à-dire que ce document ne peut pas être signé et envoyé par courrier électronique. Comme nous l'avons mentionné en **page 20** (Pôle Mobilité), votre université peut vous demander que le formulaire soit aussi signé à votre arrivée. Gardez en tête qu'**aucun document ne sera signé avant le 1^{er} septembre**.

Relevé de notes

Le **relevé de notes** est le document qui permet de vérifier les résultats obtenus à l'Université Bordeaux Montaigne pour que votre université d'origine puisse les convertir selon sa propre échelle de notation. Après la fin des examens, le relevé de note vous sera transmis par courrier électronique et votre université d'origine le recevra par courrier postal.

Rappels

Si vous quittez la France, n'oubliez pas :

- ▶ de **clôre votre compte en banque** si vous en avez ouvert un,
- ▶ **résilier tous les abonnements** auxquels vous avez souscrit : Internet, télévision, téléphone, etc.,
- ▶ **informer l'administration** de votre changement d'adresse.

Avant de quitter votre logement :

- ▶ à l'avance, **informez le propriétaire** de votre départ (en fonction de votre contrat, 1 à 3 mois),
- ▶ faites un **inventaire des meubles** pour être sûr que tout soit en ordre,
- ▶ **coupez le gaz** et le **compteur électrique**.

...
Visitez la région





Contacts utiles





► **Ambassades et consulats à Bordeaux**

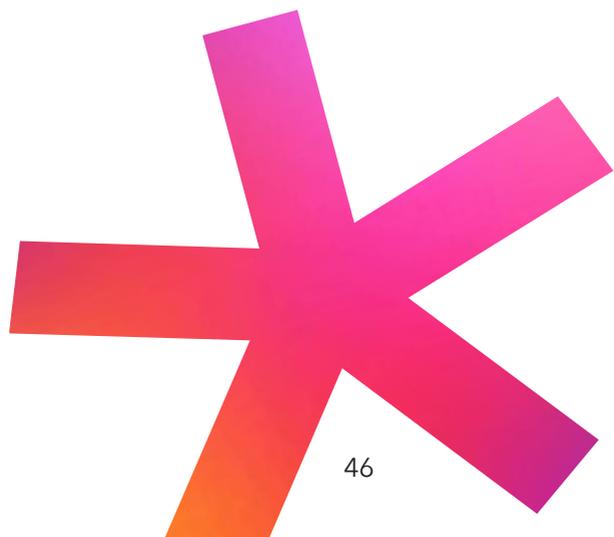
- Consulat honoraire de la république du Bénin
- Consulat du Mexique
- Consulat de la république des Philippines
- Vice-Consulat d'Italie
- Consulat d'Algérie
- Consulat du Sénégal
- Consulat général du Royaume du Maroc
- Consulat du Royaume-Uni
- Consulat royal du Danemark
- Consulat des États-Unis d'Amérique
- Consulat général d'Espagne
- Consulat honoraire de Côte d'Ivoire
- Consulat du Grand-Duché du Luxembourg
- Consulat général de Turquie
- Ambassade de Belgique
- Consulat de la république fédérale d'Allemagne
- Consulat du Portugal

► **Préfecture de la Gironde**

2 Esplanade Charles de Gaulle, 33077 Bordeaux
Tél. +33 (0)5 56 90 60 60

► **OFII Bordeaux**

55 Rue Saint-Sernin, 33000 Bordeaux
Tél. +33 (0)5 57 14 23 00





1. Bâtiment Accueil
2. Maison de la Recherche
3. Maison des Arts

* Toute l'info sur
<https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/index.html>

* Retrouvez-nous sur

-  @UBMontaigne
-  ubordeauxmontaigne
-  @ubmontaigne



Direction des Relations Internationales
 Université Bordeaux Montaigne
 Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
 Tél. +33 (0)5 57 12 47 47
cooperation-internationale@u-bordeaux-montaigne.fr
mobilite-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr